~~[illegible]~~

n.° 123.

Au mois de mars ~~[illegible]~~ 1755. M. Le Cat a lu a
L'academie un memoire intitulé: <u>Parallele
de La Taille Laterale de m. leur avec celle qu'on fait avec Le
Lithotome caché</u>. Pendant les mois de fevrier et
Mars de la meme année 1755. L'academie a
assemblé un comité de ses Lithotomistes auquel
M. Le President a bien voulu assister avec assiduité.
Cette Compagnie s'est occupée pendant pres
d'un mois a faire aux Invalides, a La charité,
a L'hôtel Dieu, a La Salpetriere et a
Bicêtre, toutes les Experiences propres a decider
Les points de controverse du parallele de ces deux
methodes precedentes et de quelques autres
pratiquées par plusieurs Membres de L'academie,
et elle a eu L'attention d'y appeller Les
Lithotomistes interessés a cet Examen. au mois
de fevrier 1757 M. Le Cat ayant demandé
a L'academie une approbation de son memoire,

ARC 34 n° 53

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Nous avons eté nommés pour l'examiner
Ce qu'ayant fait avec attention nous estimons
que le memoire de M. Le Cat est fondé sur
les ~~de~~ Bons Principes, que les faits et les
experiences qui y sont citées ou representées
par des planches, ont eté verifiés par le Comité
des Lithotomistes assemblés a ce Sujet en 1755
et qu'enfin la Compagnie ne peut que donner
au travail de M. Le Cat tous les
applaudissemens qu'il merite. a Paris ce
10. mars. 1757.

Le Dran — R. Voillant de Garengeot

Extrait

Des registres de l'academie Royale de chirurgie

M.rs le dran et garengeot qui avoient eté nommés
par l'academie pour examiner un ouvrage de m. le cat
intitulé : parallele de la taille laterale ^de m. le cat^ avec celle que

l'enfant avec le litotome caché, en ayent fait un rappor
tres encourageux ; l'academie approuve de tous points
cet ouvrage, et permet volontiers a m. le cat en le publiant
de prendre la qualité d'associé qu'il remplit si honorablement.

a paris. le 12. mars. 1754.

Morand

Secretaire perpetuel

ACADEMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHEQUE